

Rennes, le 17 novembre 2020

**PARTICIPATION DU PUBLIC – NOTE DE PRESENTATION**

**Projet d'arrêté préfectoral relatif à la pêche à pied professionnelle des tellines sur le gisement naturel de la plage de l'Aber (commune de Crozon – Finistère) pour 2020**

**Assurer la gestion rationnelle de la ressource du gisement**

Les dates d'ouverture de la pêche à pied professionnelle des tellines sur le gisement naturel de la plage de l'Aber sont fixées chaque année par arrêté préfectoral particulier conformément aux dispositions de l'article 6 de l'arrêté du préfet de région n°371/2001 du 30 novembre 2001 modifié réglementant l'exercice de la pêche à pied des donax (tellines) sur le littoral du service des affaires maritimes de Douarnenez-Camaret (Finistère). Tel est l'objet du présent arrêté pour l'année 2020.

**Encadrer l'exercice de la pêche à pied professionnelle des tellines sur le gisement naturel de la plage de l'Aber (commune de Crozon)**

Le projet d'arrêté préfectoral mis en consultation propose d'ouvrir la campagne de pêche à pied professionnelle des tellines sur le gisement de la plage de l'Aber du 18 au 23 décembre 2020 inclus et du 26 au 30 décembre 2020 inclus. À l'instar de ce qui était prévu en 2019, la pêche sera autorisée entre 6h et 21h, suivant les conditions prévues par l'arrêté en termes d'horaires, de temps de pêche, d'engins et de quota journalier.

Le projet d'arrêté est consultable **du 18 novembre 2020 au 8 décembre 2020 inclus**.

Il est également consultable sur support papier en prenant rendez-vous au 02 90 02 69 50 (09h00 – 12h00 / 14h00 – 16h30).

Les observations peuvent parvenir à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest **jusqu'au 8 décembre 2020 inclus** et peuvent être déposées :

– par voie électronique à [urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr](mailto:urdp.dpa.dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr) en intitulant l'objet du courriel « Consultation publique – **pêche à pied professionnelle des tellines sur le gisement naturel de la plage de l'Aber** ;

– par voie postale à la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest, 3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES cedex 9 en indiquant sur le courrier « Consultation publique – **pêche à pied professionnelle des tellines sur le gisement naturel de la plage de l'Aber** » .